

# Cameroon Ecology Conseil (CECO)

---

## DATE DE CREATION

Cameroon Ecology (Cam-Eco) a été créée le 08 septembre 2000 par Récépissé de déclaration n°00452/RDA/J06/BAPP.

Pour permettre à Cam-Eco de mobiliser les ressources en toute légalité à l'effet d'atteindre ses objectifs, une branche dont la dénomination sociale est « Cameroon Ecology Conseil » (CECO) a été mise sur pied. Cette structure a été créée le 19 mai 2009 sous acte numéro 1147, PARDEVANT Maître Claire TAM. Notaire à Edéa, Ressort de la Cour d'Appel du Littoral à Douala (République du Cameroun).

## MISSION

Renforcer les capacités des acteurs et actrices de développement des collectivités territoriales décentralisées et des populations dans la gestion Durable des Ressources Naturelles, la gouvernance locale et le développement de l'Economie locale, prenant en compte les aspects liés au Genre et à la protection de l'Environnement.

## OBJECTIFS

- Accompagner l'état du Cameroun à la mise en œuvre de la politique de gestion durable des ressources
- Créer une dynamique d'accompagnement des communautés locales et des communes dans le processus de foresterie communautaire à travers l'obtention et la gestion des forêts communautaires et communales
- Promouvoir la bonne gouvernance forestière
- Faire le plaidoyer en faveur d'une tenure foncière et forestière communautaires
- Lutter contre les infractions forestières à travers les dénonciations, le lobbying et le plaidoyer
- Renforcer les capacités techniques, managériales, organisationnelles et institutionnelles des communautés et autres acteurs du développement
- Sensibiliser sur les lois forestières et leurs décrets d'application
- Promouvoir le développement des initiatives économiques locales
- Contribuer à l'intégration de l'approche Genre et Développement dans la vie quotidienne et dans toutes actions de développement

## DOMAINES DE COMPETENCE

1. Gestion Durable des Ressources Naturelles
  - Aménagement durable des écosystèmes de mangrove
  - Appui à la Foresterie Communautaire et Communale
  - Gouvernance forestière
  - Tenure foncière et forestière communautaire
2. Appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées
  - Accompagnement des Communes dans le processus d'élaboration des Plans Communaux de Développement
  - Renforcement des capacités des Communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement
  - Appui aux Communes dans la promotion de la bonne Gouvernance
3. Environnement
  - Appui à l'élaboration des plans d'assainissement et de gestion des déchets
  - Etudes d'impact environnemental
  - Appui à l'élaboration des plans d'assainissement et de gestion des déchets
  - Participation au processus REDD+
  - Appui à la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques